



Réparation de l'interphone

Par **Naefel**, le **16/01/2008** à **17:01**

Bonjour à tous.rnrnJ'ai acheté un appartement il y a quelques mois et l'interphone est défectueux (en fait seul le micro ne fonctionne pas). Je ne suis pas capable de dire si je suis responsable de ce défaut dans la mesure où j'ai débranché puis rebranché cet interphone.rnrnToujours est-il qu'aujourd'hui un réparateur est arrivé sans que je n'ai été prévenu par qui que ce soit (qui l'a mandaté ?) et m'accuse d'avoir rendu défectueux tous les interphones de ma colonne dans l'immeuble (sauf que le mien fonctionne à part le micro !).rnrnIl a changé le combiné de mon interphone sans me demander mon avis en me disant que c'est le micro du combiné qui déconne, sans me faire signer de devis et m'annonce une facture de 100€ quand il a terminé son travail.rnrnJe refuse de le payer et il me répond qu'il donne la facture au Syndic et que je pourrais aussi être amené à payer la réparation totale des interphones de l'immeuble !rnrnIl est parti en disant qu'il allait faire son rapport.rnrnVoilà je suis un peu désabusé. Pensez-vous que je sois obligé de payer ?rnrnMerci beaucoup à ceux qui voudront bien me donner leur avis.